

Communiqué de presse
Issy-les-Moulineaux, le 6 mars 2020

Le colloque réglementaire du mardi 17 mars 2020 se déroulera en ligne sur internet

Dans le contexte d'épidémie du coronavirus, OSAC et la DGAC renoncent à la tenue in situ du colloque sur la nouvelle réglementation en matière de maintenance et de suivi de navigabilité des aéronefs. Initialement prévu au siège de la DGAC à Paris et dans les DSAC Inter-Régionales participantes, le colloque sera finalement proposé sous forme de séminaire en ligne.

A quelques semaines de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/1383, OSAC et la DSAC s'adaptent aux circonstances exceptionnelles pour maintenir son accompagnement auprès des usagers. La date du colloque est donc maintenue, il ne se déroulera plus en présentiel mais en ligne.

L'inscription au colloque ne se fera donc plus par zones géographiques (DGAC Paris ou DSAC-IR), mais par modules qui pourront être suivis indépendamment les uns des autres (Rappel du contexte réglementaire, Aviation générale, Aviation commerciale,...).

Les personnes qui s'étaient déjà inscrites via le site d'OSAC vont devoir s'inscrire à nouveau en sélectionnant les modules qui les concernent.

Le programme détaillé sera communiqué dès le début de la semaine prochaine sur le site d'OSAC et il sera possible de s'inscrire aux modules du colloque.

A propos d'OSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, est habilité par arrêté ministériel pour réaliser le contrôle technique de l'aviation civile. En tant que partie de l'Autorité, OSAC délivre, limite, suspend et retire les agréments des organismes de production, de maintenance, de gestion du maintien de la navigabilité et de formation à la maintenance, émet les documents de navigabilité des aéronefs et les licences de mécanicien aéronautique.

Contacts Presse :

Nadia Robert
Secrétaire Générale
Tél : 01 41 46 10 73
nadia.robert@osac.aero

Sylvain de Buyser
Communication DSAC
Tél : 01 58 09 42 05
sylvain.de-buyser@aviation-civile.gouv.fr